



**AUX URNES,
Sernamiens !!**

Voici un extrait du Figaro du 11 avril 2011 :

...Le président de la République, Nicolas Sarkozy a confirmé mercredi que son offre (de Géodis) de reprise l'avait bien été à la demande de l'Etat, qui est l'actionnaire de la SNCF. « *La Sernam, nous avons réussi à la faire reprendre par Geodis, qui est une filiale de la SNCF. Ca va être 850 emplois sauvés* », a déclaré mercredi sur France Info le président-candidat. Et d'ajouter : « *On va attendre la décision du tribunal de commerce (...) mais ce n'est pas parce qu'il y a la campagne que je dois pas me battre pour les 1.000 salariés de la Sernam que je voudrais faire revenir dans le pôle public grâce à Geodis, qui a donné son accord pour la reprendre* ».

Mr Sarkozy, soit vous comptez mal, soit vous n'êtes pas au courant d'un dossier que vous proclamez avoir sauvé !!

Afin de vous éclairer sur notre dossier, nous vous informons que nous sommes 1441 salariés entre Sernam et Aster. L'offre combinée, acceptée par le tribunal de Nanterre le 20 avril 2012, de Géodis/BMV annonce glorieusement 825 « repris ». Seulement, à la lecture du jugement, l'offre fait apparaître une reprise à l'identique des postes Sernam de 677 salariés soit 47% de l'effectif.

Et vous appelez ça « une réussite » ? Nous vous invitons à rencontrer nos salariés afin de débattre avec eux de la signification du mot « réussite ».

Peut-être que les salariés de Sea France, Cofinoga et Arcellormetal pourraient se joindre à nous ?

Pour continuer dans le détail de l'offre, 37 emplois sont proposés sous condition d'acceptation de modification des contrats de travaux et 110 salariés se verront proposer un reclassement par Géodis Claberson. Au final, 764 salariés (dont 617 sûrs) risquent dès le 7 mai (au lendemain du deuxième tour) de se retrouver dans les statistiques du pôle emploi.

Merci pour votre main secourable !!

Et vous Mr Blayau, après avoir joué avec nos nerfs depuis le 31 janvier 2012, n'auriez vous pas pu proposer une offre correspondant à un vrai projet industriel, en prenant en compte les besoins réels de vos agences ?

Nous entendons encore résonner votre voix le 20 avril 2012, lorsque vous annonciez, en regardant droit dans les yeux, le juge du tribunal de Nanterre : «... notre offre correspond à un vrai projet industriel... », «... l'effectif repris des salariés Sernam/ASTER correspond aux besoins locaux de agences Calberson... ». Les premiers contacts entre les salariés repris et vos agences Calberson ne vont pas dans ce sens ; même vos directeurs d'agence n'avaient aucune notion des effectifs que leur agence allait devoir absorber. Nos 5 chauffeurs de l'agence de XXX se voient promettre un poste de chauffeur « jocker », notre affréteur de l'agence de XXX peut démissionner

s'il le désire, nos 5 commerciaux de l'agence de XXX dont 1 responsable pourront s'asseoir sur la même chaise, nos salariés remplaceront vos intérimaires et sous traitants ...ce ne sont là que quelques exemples !!

En limitant les départs volontaires, les salariés Sernam n'ont plus que le choix soit de se présenter pour un emploi fictif dans vos agences, soit de démissionner en perdant ainsi l'accès au PSE. Et c'est sans parler ses clauses de non concurrence que vous ne voulez pas lever !!

Merci pour votre vrai projet industriel !!

Nous ne vous oublions pas Mr Butler, et bientôt, les dirigeants de Butler Capital Partners vont pouvoir rencontrer les salariés que vous avez abandonnés !!

Après vos différents échecs de rapprochement, dont le dernier est la tentative ratée du rachat de Mory, vous avez décidé de reprendre vos billes et d'abonder sans pitié les 1600 salariés. Vous nous avez lâché alors qu'un projet d'entreprise innovant nous aurait permis de trouver l'équilibre fin 2013. Nous estimons, par les efforts que nous avons fournis depuis plus de 5 ans, que nous

valons plus de 2 millions d'euros. Les bénéfices que vous avez, malgré tout engendrés, vous permettent de financer largement à PSE à plus de 15000 € par personnel licencié économique.

Merci pour ce partage équitable des bénéfices que la sueur de notre front vous a apportés !!

Voici un extrait de l'AFP du 10 avril 2011 :

Le ministre des Transports, Thierry Mariani, s'est immédiatement félicité du maintien de l'offre de Geodis, assurant que des solutions seraient proposées à tous les salariés. " Si cette offre est acceptée par le tribunal vendredi, on pourra proposer des solutions pour la totalité des salariés puisque, immédiatement après la décision du tribunal, nous ferons une table ronde avec l'ensemble des acteurs de la messagerie pour voir combien les autres sociétés peuvent reprendre de personnes", a-t-il commenté. Il a en outre rappelé que le PDG de la SNCF Guillaume Pepy avait confirmé que l'entreprise publique mettrait environ 500 offres d'emplois "à disposition réparties sur tout le territoire".

Mr Mariani, ministre du transport et Mr Pepy ? PDG du groupe SNCF, nous sommes à quelques jours de la fermeture définitive de l'ensemble de nos sites. A ce jour, au moins 617 salariés gonfleront les statistiques du pôle emploi. Nous voulons travailler dans de bonne condition, dans des sociétés qui ont besoin de nos compétences. Alors agissez, tenez vos paroles et ne laissez pas nos salariés sans avenir professionnel !!

Nos revendications sont simples et légitimes :

- ✓ Une lisibilité sur les réels besoins des agences qui reprennent les salariés Sernam afin que ces derniers puissent évaluer la nécessité d'une demande de départ volontaire.
- ✓ Retrait de la limitation des départs volontaires
- ✓ Levée des clauses de non concurrence pour tous les personnels non repris (et qui ont fait une demande de départ volontaire)
- ✓ Proposition de postes à la SNCF pour l'ensemble des salariés licenciés économiques (avec ou sans départ volontaire) en garantissant l'ancienneté, des tranches de salaire équivalentes au poste occupé chez Sernam, une proximité du lieu de résidence des salariés concernés.

Contact : Franck Baquey 06 23 47 30 59
Représentant syndical Solidaires
Solidaires.sernam@gmail.com
Bègles le 19 avril 2012

Union Solidaires Transports
17 Boulevard de la Libération 93200 Saint Denis
Tél : 01 42 43 35 75 - Fax : 01 42 43 36 67 - ust.solidaires@orange.fr
site internet : <http://solidaires-transport.org>